



Combien d'ITT pour une agression avec arme ?

Par **Pseudonyme**, le **25/04/2026** à **16:53**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression avec une arme (clé métallique).

J'ai eu comme diagnostic une commotion cérébrale, et une fracture orbitale.

À combien, approximativement, le médecin légiste octroie de jours d'ITT pour ce genre de blessures ?

L'affaire ayant été renvoyée en contraventionnel, car le temps de passer des examens complémentaires les ITT n'ont pas encore pu être fixés, j'ai crainte que la justice ne requalifie pas cela en délit.

Merci beaucoup

Par **Henriri**, le **26/04/2026** à **08:08**

Hello !

A ma connaissance il n'existe pas de barème d'Incapacité de Travail Temporaire en fonction d'une blessure et encore moins en fonction de la nature de l'événement qui l'a provoquée...

Et de plus s'il est bien question d'ITT (arrêt de travail) c'est au moment de cet évènement que votre médecin traitant l'a éventuellement prescrite, ce n'est pas la justice qui le fait, a posteriori qui plus est.

Curiosité : pourquoi craignez-vous une requalification plus dure de l'agression dont vous avez

été victime ?

A+